



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/04/15

Reçu en Préfecture le : 28/04/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 27 avril 2015**  
**D - 2015/163**

***Aujourd'hui 27 avril 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoît MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Mariette LABORDE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Vincent FELTESSE

**Soutien au développement du commerce et de l'artisanat de la Ville de Bordeaux subventions à la Ronde des Quartiers de Bordeaux pour l'exercice 2015. Décision. Autorisation.**

Madame Virginie CALMELS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement du commerce et de l'artisanat, la Ville de Bordeaux souhaite poursuivre son soutien actif aux associations de commerçants et artisans. Ces associations sont des acteurs essentiels de l'animation et de la communication commerciale et artisanale dans tous les quartiers de la Ville.

La Ronde des Quartiers de Bordeaux compte à ce jour 1 080 adhérents. Elle a pour objectif de dynamiser l'offre commerciale, de promouvoir le commerce et l'artisanat ainsi que de fédérer les commerçants et les artisans. Vous trouverez en annexe, le plan d'actions de l'association. Au titre de l'exercice 2015, la Ville de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 121 000€ qui seront répartis selon les actions suivantes :

	Actions	Montant
La Ronde des Quartiers de Bordeaux	Soutien fonctionnement de la structure	40 000,00
	Parrainer les porteurs de projets "Pass commerce"	3 000,00
	Opération carte cadeaux dont achats de noel remboursés	6 000,00
	Carte de partage "Bordeaux Plaisir"	3 000,00
	Vos restaurants en fête	5 000,00
	Semaines commerciales	7 000,00
	Grand Marché du Bon Goût d'Aquitaine	18 000,00
	Forum emploi	4 000,00
	Mutualisation de services pour les quartiers en travaux	10 000,00
	Mutualisation de services pour les quartiers	8 500,00
	Lexique d'accueil des étrangers	2 000,00
	Développer des animations de centre ville	10 000,00
	Développer la carte fidélité quartier	4 500,00
	<b>Total</b>	<b>121 000,00</b>

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions présentées ci-dessus, dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées à la Ronde des Quartiers de Bordeaux sous réserve de la signature du contrat d'opération correspondant, de la fourniture de toutes les pièces justificatives et de l'obtention de toutes les autorisations administratives et réglementaires et sécuritaires nécessaires à l'organisation des manifestations.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 avril 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Virginie CALMELS**

**SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT  
ET DES SERVICES DE LA VILLE DE BORDEAUX**

**CONTRAT D'OPERATION  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET LA RONDE DES QUARTIERS DE BORDEAUX**

**- ACTIONS 2015 -**

***Entre***

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du ....., et reçue à la Préfecture de la Gironde le .....,

***Et***

L'association La Ronde des Quartiers de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Christian BAULME, autorisé par statuts.

***IL A ETE EXPOSE :***

La politique de soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services, fait l'objet de contrats d'opération qui définissent les objectifs et les moyens mis en œuvre par le porteur du projet, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que l'engagement des parties.

***CONSIDERANT***

que l'association La Ronde des Quartiers de Bordeaux domiciliée 17 place de la Bourse à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 25 juin 2010 et modifiés le 1<sup>er</sup> avril 2015, et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 21 juillet 2010, a pour objet de fédérer les responsables d'activités commerciales et artisanales de Bordeaux, ainsi que les associations les regroupant ; de développer des opérations de promotion et d'animation commerciale ; de jouer un rôle d'interface avec les collectivités locales et acteurs publics et mener des actions de lobbying pour toutes les questions concernant l'environnement de l'entreprise et impactant son attractivité ; d'inciter les commerçants à se regrouper afin de valoriser et favoriser le développement de l'artisanat, du commerce et de l'attractivité commerciale de Bordeaux ; de développer des actions créant un lien social entre le commerçant et son quartier ; d'ouvrir les commerçants aux nouvelles technologies et plus généralement aux démarches innovantes ; de participer et de créer des projets répondant aux opérations de l'Etat tournés vers le commerce, présentant un intérêt communal propre,

## **IL A ETE CONVENU :**

### **Article 1 : Activités et projets de l'association**

L'association s'engage au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 à organiser et réaliser le plan d'actions en annexe.

### **Article 2 : Mise à disposition de moyens**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association une subvention de 121 000 € selon la répartition ci-après :

- Soutien à l'association (fonctionnement de la structure)	40 000,00
- Parrainer les porteurs de projets "Pass commerce"	3 000,00
- Opération cartes-cadeaux	6 000,00
- Carte de partage "Bordeaux Plaisir"	3 000,00
- Vos restaurants en fête	5 000,00
- Semaines commerciales	7 000,00
- Grand Marché du Bon Goût d'Aquitaine	18 000,00
- Forum emploi	4 000,00
- Mutualisation de services pour les quartiers en travaux	10 000,00
- Mutualisation de services pour les quartiers	8 500,00
- Lexique d'accueil des clients étrangers	2 000,00
- Développer des animations de centre ville	10 000,00
- Développer la carte fidélité quartier	4 500,00

### **Article 3 : Mode de règlement**

Les subventions prévues à l'article 2 seront versées par la Ville de Bordeaux après signature du présent contrat d'opération et individuellement pour chaque action selon les modalités suivantes :

- 1<sup>er</sup> acompte de 50 % par action :
  1. sur appels de fonds de la Ronde des Quartiers de Bordeaux
  2. après fourniture de contrats, devis ou factures signés engageant l'association et prouvant un démarrage de l'action.
- 2<sup>ème</sup> acompte de 30 % par action :
  1. sur appels de fonds de la Ronde des Quartiers de Bordeaux
  2. après fourniture de factures acquittées, le mode et la date de règlement devront être précisés. Elles devront également être signées par le représentant de l'association dûment autorisé.

- le solde soit 20% par action ou 50% si un 2<sup>ème</sup> acompte n'a pas été sollicité :
1. sur appels de fonds de la RQB
  2. après fourniture soit de la totalité des factures acquittées, le mode et la date de règlement devront être précisés. Elles devront également être signées par le représentant de l'association dûment autorisé.
  3. un rapport qualitatif devra également être fourni.

Les subventions seront créditées au compte de l'association La Ronde des Quartiers de Bordeaux :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/OU POSTAL			
Domiciliation : CMMLSO ST JEAN DE LUZ			
Titulaire du compte : LA RONDE DES QUARTIERS DE BORDEAUX			
Adresse : 17, place de la Bourse			
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB ou RI P
40920	17169	53021037928	84

#### **Article 4 : Conditions générales**

L'association s'engage

1. à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
2. à déclarer, sous trois mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
3. à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
4. à ne pas reverser tout ou partie de la ou des subvention(s) à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
5. à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
6. à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
7. à fournir l'ensemble des pièces permettant d'apprécier le niveau de réalisation de l'opération à la Ville,
8. à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apportent l'Etat et la Ville de Bordeaux, soit sous la forme de la présence du logo de l'Etat et du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « *association soutenue par la Mairie de Bordeaux et/ou par l'Etat* ». Le logo de la Ville de Bordeaux est à retirer à la Direction de la Communication. La Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur de la Mairie de Bordeaux devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

#### **Article 5 : Conditions de renouvellement**

Le présent contrat d'opération est conclu pour les actions présentées à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Toute nouvelle action doit faire l'objet d'un nouveau contrat d'opération.

**Article 6 : Conditions de résiliation**

En cas de non-respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

**Article 7 : Contrôle de la Ville sur l'association**

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultats) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

**Article 8 : Droits de timbre et d'enregistrement**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

**Article 9 : Elections de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association La Ronde des Quartiers de Bordeaux, domiciliée 17 place de la Bourse à Bordeaux,

*Fait à Bordeaux, en 4 exemplaires, le*

**Pour la Ville de Bordeaux,**

**Pour la Ronde des Quartiers  
de Bordeaux,**



**2015**

[www.larondedesquartiersdebordeaux.com](http://www.larondedesquartiersdebordeaux.com)



# Fédérer : **1080 adhérents** (à jour)

- **Soutien aux Associations** de commerçants de quartiers (3 salariés dédiés et partagés)
- **Répondre aux attentes des commerçants/artisans** :  
ex : ouvertures dominicales, groupe nouvelles technologies, newsletters...
- **Soutenir les animations des quartiers** : prêt de matériel, partage de compétences, soutien administratif...
- **Favoriser la création d'Associations** de commerçants de quartier



# Structurer / Informer les artisans et commerçants :

- **Newsletters** : 10 envois par an : informations pratiques, légales...
- **Sensibiliser et favoriser la compréhension des Nouvelles Technologies** : **Nouveauté**  
veille technologique, familiarisation au réseautage social...
- **Pass'Commerce** :  
Favoriser le développement et la pérennisation des porteurs de projets commerces...
- **Accueil des clients étrangers** : Site mobile (accessible par le biais de QR code sur les vitrines) de traduction des principaux mots par typologie de commerce. Et distribution d'un lexique pour sensibiliser et aider les commerçants pour l'accueil des clients étrangers.



# Structurer / Informer les artisans et commerçants :

## ■ Guides :

- **Grille d'auto-évaluation sur l'accessibilité des commerces**  
Informé de façon simple et pragmatique sur la loi concernant l'accessibilité des commerces
- **Guide d'accueil des personnes sourdes et malentendantes**  
Créer un lien et faciliter l'accueil d'une clientèle fortement présente à Bordeaux et donner une réponse à la loi sur l'accessibilité
- **Guide d'accueil des personnes aveugles et amblyopes**  
Aider et accompagner les commerçants et artisans à un accueil plus adapté de ces personnes et les accompagner dans le cadre de la loi sur l'accessibilité universelle.
- **Lexique d'insertion :**  
Donner les clés pour être un acteur social et solidaire plus important au sein de son quartier...



# Dynamiser la ville et sa fréquentation :

- **2 Braderies** : été et hiver - plus de 400 000 visiteurs sur les 6 jours; deuxième plus gros week-end de chiffres d'affaires des périodes de soldes pour les commerces)
- **Épicuriales** : plus de 400 000 visiteurs sur 18 jours, 22 restaurateurs mis à l'honneur
- **Marché de Noël** : plus de 450 000 visiteurs sur la période, 150 stands...
- **Bon Goût d'Aquitaine** autour de 60 000 visiteurs sur 3 jours, presque 1 000 enfants d'écoles bordelaises accueillis le vendredi

Fréquentation totale RDQB : +1,3 millions de visiteurs



# Animer les commerces :

- **2 semaines commerciales** dans l'année : « Vos commerçants fêtent le printemps et l'automne »
- **Vos achats de Noël remboursés** : 40 gagnants, 6 000€ remboursés
- **Développer et mettre en avant des commerces sur le Facebook de la Ronde des Quartiers de Bordeaux**



# Animer les commerces :

- **Cartes Bordo'Plaisir** : plus de 40 commerçants participants, plus de 1 000 cartes, une cagnotte de 20 000 points
- **Développer la Carte Fidélité Quartier : Nouveauté**  
permettre aux associations de commerçants de fidéliser leurs adhérents et leur clientèle
- **Déploiement Pass Séniors** : près de 200 commerçants participants
- **Développer un système de chèque cadeau pour la ville de Bordeaux : Nouveauté**
- **Proposer aux commerces du Centre Ville des animations « trafics » : Nouveauté**  
ex : chéquiers, remises...



# Mettre en avant un métier :

- **Forum des Métiers du Commerce et de l'Artisanat :** 30 entreprises qui recrutent, des commerçants indépendants parlant de création d'entreprise, 1 000 offres, 5 000 visiteurs...
- **Restaurants en Fête :** 30 inscrits, 1 800 menus...
- **Brèves de Bordeaux :** 4 numéros, 100 000 exemplaires par an
- **Etoiles du Commerce et de l'Artisanat :** plus de 100 dossiers, 350 personnes lors de la soirée...
- **Fête du Pain :** plus de 40 participants au concours, 200 enfants d'écoles bordelaises...



# Créer un lien commerçants – vie de la ville :

- **Concours de vitrine des Clubs :** JSA, Girondins Football, Girondins Handball, UBB, Boxers, Bordeaux Mérignac Volleyball
- **Concours de vitrine Primrose :** 100-110 participants
- **Bordeaux SO Good**
- **Fête du Fleuve**

